



RÉGIME DE RETRAITE DES FOYERS D'ACCUEIL ET ÉTABLISSEMENTS CONNEXES

*Nous prenons votre retraite à cœur*

MARS 2023

## VÉRIFIEZ VOTRE BOÎTE DE RÉCEPTION

Nous allons vous aviser par courriel d'ici le **30 juin 2023** que votre relevé de pension annuel peut être consulté sur le portail des participants **Mon EnAvantage**. Ce document personnalisé fournit des renseignements importants comme le montant de la rente que vous avez acquise et le bénéficiaire que vous avez désigné. Surveillez la réception de ce courriel et prenez soin de vérifier les détails. Si vous n'avez pas fourni votre courriel, allez à [www.nhrpp.ca](http://www.nhrpp.ca) pour vous inscrire.



## Merci aux travailleurs des soins de santé

Merci pour la résilience et le dévouement dont vous avez fait preuve pendant la pandémie de COVID-19 et continuez d'afficher maintenant. Vos efforts en première ligne dans notre système de soins de santé ne passent pas inaperçus, et nous vous remercions pour l'excellent travail que vous accomplissez chaque jour afin que les plus vulnérables restent en santé et en sécurité!

## DANS CE NUMÉRO

### 3 ENGAGEMENT ENVERS LES PARTICIPANTS

*Notre objectif : L'excellence du service à la clientèle.*

### 4 FOIRE AUX QUESTIONS :

*Ce que les participants veulent savoir*



# le RRFAEC maintenant

## 2023 : Retour à la « nouvelle normalité »

Cela fait presque trois ans que la COVID-19 est apparue au Canada et a changé notre façon de vivre et de travailler. La pandémie qui en a résulté a été une source de stress pour tout le monde, en particulier de nombreux participants du Régime qui continuent à fournir des services essentiels en première ligne à beaucoup de nos résidents les plus vulnérables.

De plus, la correction du marché des placements l'an dernier a accru le sentiment d'insécurité généralisé. L'augmentation des prix, la montée des taux d'intérêt et la volatilité des marchés financiers ont obligé un grand nombre d'entre nous à se serrer la ceinture et à chercher activement des façons de faire plus avec notre argent.

Le conseil des fiduciaires, en consultation avec ses conseillers professionnels, continue de se concentrer sur la gestion à long terme du RRFAEC (le Régime) et ses placements. En tant que participant du RRFAEC, cela devrait vous rassurer de savoir que votre épargne-retraite est gérée avec prudence.

### Rendement des placements du Régime

Les problèmes dans la chaîne d'approvisionnement et la guerre en Ukraine, combinés à l'inflation et à la hausse des taux d'intérêt, ont amené pour ainsi dire tous les investisseurs à on subir des pertes en 2022. Par exemple, l'indice S&P 500, qui suit le rendement de 500 des plus grandes entreprises aux États-Unis, a perdu plus de 19,4 % de sa valeur en 2022. Il s'agit du pire rendement depuis la crise financière de 2008.

Contrairement à la plupart des corrections financières, les actions et les obligations se sont dévalorisées en 2022. Certains analystes estiment que les investisseurs ont perdu globalement 18 billions de dollars l'an dernier. Il n'existe aucun refuge dans ces moments-là. Le RRFAEC a affiché en 2022 une perte de 5,6 % qui est toutefois relativement mineure par rapport à celles de la plupart des régimes de retraite canadiens. Northern Trust estime que le rendement moyen des placements d'un régime de retraite canadien a été de -12,8 % l'an dernier.

Le rendement du RRFAEC a été nettement meilleur, car le conseil des fiduciaires a décidé il y a quelques années d'effectuer des placements dans des classes d'actifs non traditionnels, notamment du crédit privé, des infrastructures et de l'immobilier mondial, qui ont diversifié les placements du Régime et réduit les répercussions de la volatilité des marchés des obligations et des capitaux cotés en bourse.

On s'attend à des temps volatiles pour les investisseurs, et les régimes de retraite sont conçus pour durer des décennies ou davantage. Malgré les résultats décevants de 2022, les placements du Régime ont donné un rendement moyen de 7,3 % par année depuis 10 ans, ce qui est bien supérieur à son hypothèse de 6,35 % par année. La plus récente évaluation actuarielle déposée par le Régime montrait qu'il était entièrement capitalisé sur la base de la pérennité au 1er janvier 2022. La capitalisation sur la base de la pérennité suppose qu'un régime de retraite va exister indéfiniment et elle utilise des hypothèses quant aux futurs taux d'intérêt et rendements des placements pour déterminer si un régime de



retraite est durable à la longue. Le fait d'être entièrement capitalisé sur la base de la pérennité indique qu'un régime de retraite est durable.

Il semble que 2023 sera encore éprouvante pour les investisseurs. Les régimes de retraite s'attendent à ce que les marchés continuent d'être volatiles et à la récession que beaucoup d'experts prédisent. Tout le monde s'entend pour dire qu'il va y avoir une récession cette année, mais pas en ce qui concerne sa gravité. Pour ajouter à l'incertitude, l'Ontario va bientôt divulguer de nouvelles règles de capitalisation pour les régimes de retraite interemployeurs comme le RRFAEC. Ces nouvelles règles devraient être plus contraignantes que celles qui existent actuellement.

Le Régime compte en ce moment plus de 54 000 participants actifs et plus de 15 000 retraités. À la fin de l'an dernier, ses actifs s'élevaient à plus de 2,3 milliards de dollars. Les experts en retraite s'entendent pour dire que plus les régimes de retraite sont gros, mieux c'est. La croissance du RRFAEC a avantagé ses participants en permettant aux fiduciaires d'investir dans des classes d'actifs moins volatiles qui ne sont pas facilement accessibles aux régimes plus modestes. Cette croissance a aussi réduit les frais de placement que le Régime paie pour chaque dollar investi. Les fiduciaires restent convaincus que l'accent mis sur la viabilité à long terme du Régime lui permettra de passer au travers des difficultés actuelles.

### Ressources et soutien

Le Régime offre un large éventail de ressources pour aider les membres à comprendre leurs prestations de retraite, notamment une calculatrice de retraite, le montant de cotisations versées pour leur compte et les formulaires du Régime. Visitez la section Ressources du site Web du RRFAEC ou votre compte Mon EnAvantage pour en savoir davantage : <http://www.nhrpp.ca/fr/fr>. Vous pouvez aussi communiquer avec un de nos représentants du service à la clientèle pour obtenir des réponses à vos questions. Vous devez composer le 905-889-6200 (Toronto) ou le 1-800-287-4816 (extérieur).

Nous sommes déterminés à assurer le succès continu du Régime et à vous fournir les ressources dont vous avez besoin pour atteindre vos objectifs de retraite. Nous vous remercions de votre participation et de nous confier une portion importante de vos économies pour la retraite.

***Nous espérons que l'année 2023 a bien commencé pour vous!***

## MON ENAVANTAGE : LE PORTAIL DES PARTICIPANTS

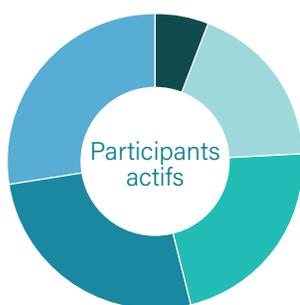
**Obtenez un accès sécurisé « 24/7 » aux renseignements sur votre rente en tout temps grâce au portail des participants Mon EnAvantage :**

- consultez et mettez à jour vos renseignements personnels et bénéficiaires;
- utilisez la calculatrice pour estimer votre rente mensuelle à différentes dates de retraite;
- faites une demande de rente;
- voyez les cotisations qui ont été faites pour votre compte;
- téléchargez et téléversez des documents.



**Visitez [www.nhrpp.ca](http://www.nhrpp.ca) et cliquez sur Connexion Membre dans le haut de la page d'accueil.**

## À PROPOS DE NOS PARTICIPANTS



**Moyenne d'âge :**  
45,7 ans

### Âge

- Moins de 24 ans
- 25-34 ans
- 35-44 ans
- 45-54 ans
- Plus de 55 ans



**Moyenne d'âge :**  
72,7 ans

### Âge

- Moins de 24 ans
- 25-34 ans
- 35-44 ans
- 45-54 ans
- Plus de 55 ans



## LE SAVIEZ-VOUS?

Le Centre d'appels d'EnAvantage répond à plus de 25 000 appels par année. Notre personnel d'expérience s'efforce de fournir un service exceptionnel. Il se pourrait que les participants qui s'adressent au Centre d'appels reçoivent un sondage de rétroaction par courriel. Veuillez prendre un instant pour y répondre et nous laisser savoir ce que vous avez pensé du service que vous avez reçu afin que nous puissions continuer à l'améliorer. Nous vous remercions d'avance de répondre au sondage.

## Quelques faits

Le RRFAEC est réglementé par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) et l'Agence du revenu du Canada (ARC). L'ARSF veille à ce que les régimes de retraite se conforment aux règles de capitalisation des retraites de l'Ontario et que les participants reçoivent ce à quoi la loi leur donne droit. L'ARC s'assure que les régimes de retraite se conforment à la Loi de l'impôt sur le revenu.

## RID

Le RRFAEC est un régime interentreprises déterminé (RID) de l'Ontario, ce qui signifie qu'il s'agit d'une classe particulière de régime de retraite qui compte plus de 15 employeurs cotisants ou plus et est donc moins susceptible de cesser ses activités. Le RRFAEC compte à l'heure actuelle 533 employeurs cotisants et il continue de croître.

**Pour en savoir davantage sur la désignation RID du RRFAEC, visitez la section « À propos du Régime » sur notre site Web : [www.nhrpp.ca](http://www.nhrpp.ca).**

# LES SERVICES AUX PARTICIPANTS SONT NOTRE PRIORITÉ

Nous avons travaillé fort en coulisse pour vous offrir le service de qualité que vous méritez chaque fois que vous interagissez avec nous. Nous avons procédé dernièrement à d'importantes mises à niveau de nos systèmes d'information et de données, du site Web du RRFAEC, et des portails des participants et des employeurs. Nous continuons à nous efforcer de vous fournir les plus hauts niveaux de service, tout en administrant le RRFAEC conformément aux documents qui le régissent et aux lois applicables.



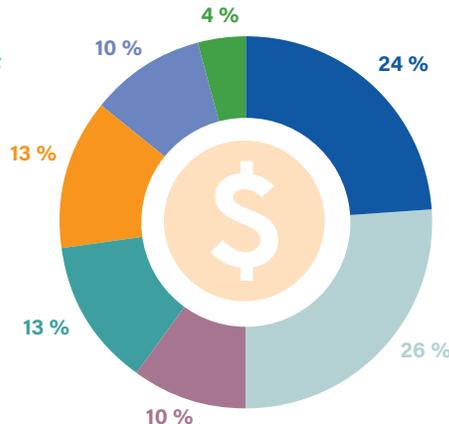
## Le service que nous nous engageons à vous offrir :

- Nous nous engageons à vous offrir un service prompt, efficace et courtois.
- Nous promettons d'écouter vos questions et d'y répondre.
- Nous allons toujours vous traiter avec respect et dignité.
- Nous préserverons la confidentialité de vos renseignements et protégerons votre vie privée.
- Nous allons toujours nous efforcer de régler vos problèmes.

# LES ACTIFS DE VOTRE RÉGIME

*Façon dont les actifs de votre Régime sont investis*

- Actions canadiennes
- Actions non canadiennes
- Revenu fixe canadien
- Revenu fixe non canadien
- Infrastructures
- Immobilier
- Dette privée



# E-SITE : LE PORTAIL DES EMPLOYEURS

*L'administration rapide et facile!*

**Employeurs :** Gérez leurs renseignements et accédez aux données sur les rentes n'importe quand et commodément depuis votre bureau en utilisant le portail e-Site des employeurs du RRFAEC.

## Principales caractéristiques :

- Examinez toutes les remises de rentes depuis la date d'entrée des fonds.
- Préparez des rapports pour comparer vos dossiers avec les nôtres.
- Consultez les renseignements sur les participants.
- Inscrivez et mettez à jour tous les employés.
- Réduisez les questions par courriel.



**Communiquez avec nous si vous avez des questions ou pour organiser une séance d'information en écrivant à [accounting@nhripp.ca](mailto:accounting@nhripp.ca) - mettez e-Site dans l'objet.**

# QUI GÈRE VOTRE PLACEMENT?

- BentallGreenOak
- BlackRock Inc.
- Burgundy Asset Management
- CBRE Global Investment Partners
- Crestpoint Real Estate Investments
- Connor, Clark & Lunn Investment Management Ltd.
- Fidelity Investments Canada
- Global Alpha Capital Management
- Hillsdale Investment Management Inc.
- J.P. Morgan Asset Management
- Leith Wheeler Investment Counsel Ltd.
- Macquarie Infrastructure and Real Assets
- Northleaf Capital Partners
- PIMCO Canada
- State Street Global Advisors
- Walter Scott & Partners Ltd.

# L'ÉPARGNE EST LA PRÉOCCUPATION PREMIÈRE DES CANADIENS

Selon un récent sondage de l'ARSF, 88 % des répondants estiment qu'il faut faire davantage pour inciter les gens à épargner pour la retraite, tandis que 60 % jugent qu'il n'y a pas assez de renseignements publics disponibles sur la retraite.

L'ARSF a donc institué récemment une journée annuelle de sensibilisation à la retraite pour inciter les gens à parler de planification de la retraite avec leurs proches et amis. La toute première journée de sensibilisation à la retraite a eu lieu le 16 février 2023. Vous pouvez en apprendre davantage sur la journée de sensibilisation à la retraite en visitant le site Web de l'ARSF ([www.fsrao.ca/fr/sensibilisationalaretraite](http://www.fsrao.ca/fr/sensibilisationalaretraite)), qui inclut aussi des vidéos utiles et des outils conviviaux.



# VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

*Vous avez des questions? Nous avons des réponses. Voici certaines choses que nos participants veulent habituellement connaître :*

- Q. Je participe au Régime et je veux ouvrir une session sur le portail Mon EnAvantage, mais je n'arrive pas à trouver mon numéro d'identification (ID) de participant. Que devrais-je faire?**
- R.** Vous pouvez trouver votre numéro ID de participant dans la plupart de la correspondance que vous recevez du Régime ou d'EnAvantage. Cela inclut la lettre de bienvenue, votre relevé de rente annuel ou une estimation des prestations. Si vous ne trouvez aucun de ces documents, composez le 905-889-6200 (Toronto) ou le 1-800-287-4816 (extérieur). Le Centre d'appels vous fournira votre numéro ID après que vous aurez répondu à quelques questions de sécurité.
- Q. Quel est l'âge de retraite normal du Régime?**
- R.** L'âge normal de retraite du Régime est 65 ans. Vous avez le droit de recevoir votre pleine rente mensuelle le premier jour du mois qui suit votre 65e anniversaire, à condition que vous n'ayez plus un emploi qui exige de cotiser au Régime pour votre compte et que vous ayez communiqué à EnAvantage avec au moins trois mois d'avance la date à laquelle vous voulez commencer à toucher votre rente.
- Q. Puis-je prendre une retraite anticipée?**
- R.** Vous pouvez commencer à recevoir une rente du RRFAEC dès 55 ans. Mais elle sera réduite d'une façon permanente d'environ 0,5 % pour chacun des mois où vous la toucherez avant votre 65e anniversaire. Cette réduction est nécessaire parce que vous toucherez votre rente plus longtemps que vous si aviez attendu 65 ans.
- Q. Que se passe-t-il si je prends ma retraite plus tard?**
- R.** Vous pouvez prendre votre retraite après 65 ans et continuer à accumuler une rente, si vous travaillez pour un employeur qui cotise pour votre compte. Si vous commencez à toucher votre rente après 65 ans, elle peut commencer à être versée le premier du mois après que vous avez cessé de travailler à un poste qui exige que des cotisations soient effectuées pour vous. La Loi de l'impôt sur le revenu stipule que les cotisations de l'employé et de l'employeur cessent le 30 novembre de l'année où le participant a 71 ans.
- Q. Je prévois prendre ma retraite cette année. Que dois-je faire?**
- R.** Une fois que vous décidez du moment où vous voulez commencer à recevoir votre rente, vous devez nous aviser avec au moins trois mois d'avance pour qu'EnAvantage ait le temps d'obtenir et de confirmer les documents nécessaires, et de prendre les autres mesures voulues pour commencer à verser votre rente. Pour entreprendre les démarches, rendez-vous sur le site Mon EnAvantage, allez sur l'onglet « Demander une rente » et saisissez la date à laquelle vous voulez prendre votre retraite. Ou appelez-nous pour obtenir votre formulaire de demande en composant le 905-889-6200 (Toronto) ou le 1-800-287-4816 (extérieur).



## **GARDEZ LE CONTACT**

*Vous avez des questions à propos de votre Régime ou voulez mettre à jour vos coordonnées, y compris votre adresse de courriel?*

**Courriel :**  
information@nhripp.ca

**Toronto :**  
905-889-6200 (Option 9)

**Extérieur de Toronto :**  
1-800-287-4816

**Télécopieur :** 905-889-7313

**Adresse :**  
Régime de retraite des foyers  
d'accueil et établissements connexes  
a/s EnAvantage,  
310-105 Commerce Valley Drive West,  
Markham (Ontario) L3T 7W3

## *Le saviez-vous?*

*Le RRFAEC compte plus de 65 000 participants actifs au Canada, 12 000 retraités et 533 employeurs participants.*

## **CONSEIL DES FIDUCIAIRES**

**Matt Cathmoir,**  
Président du conseil des fiduciaires – SEIU

**Jim Flynn, MTMS**  
Président du Comité d'audit – SCFP

**Cathy Carroll,**  
Présidente du Comité de placements – SEIU

Candice Basara – Unifor

Patricia Carr – AIO

Mary DeMille – Unifor

Tyler Downey – SEIU

Marlene Hemmings – SEIU

Ricardo McKenzie – SEIU

Eulalee Robinson – SEIU

Yafet Tewelde – SEIU

Andrew Ward – SCFP

Mia Warwick, MTMS – SCFP

### **Fiduciaires suppléants :**

Kelly Janes – Unifor

DJ Sanderson – AIO

Valérie Trudeau – SCFP



### **Un dernier mot**

Ce bulletin fournit des renseignements sommaires sur le Régime de retraite des foyers d'accueil et établissements connexes dans des termes simples. Il ne vise pas à être exhaustif ni à donner des conseils. S'il y a des différences entre les renseignements contenus dans ce bulletin et les documents juridiques qui régissent le Régime, les documents juridiques s'appliqueront. Conformément à la loi applicable, les fiduciaires du Régime peuvent modifier les règles du Régime en tout temps, y compris changer les montants des prestations, les types de prestations offertes et les conditions d'admissibilité, et mettre fin au Régime.